



9 avenue Roland Dorgeles
33 120 ARCACHON
Tél : 05.56.22.35.80
Fax : 05.56.22.35.86
@ : gest.0330167c@ac-bordeaux.fr

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES. REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SEJOUR EN CAMPANIE.

Références :

Envoi d'une annonce par télé procédure sur le **site de l'association journées de l'intendance.**

Adresse électronique : <http://www.aji-France.com>

Type d'acheteur public : E.P.L.E. (établissement public local d'enseignement)

Pouvoir adjudicateur : Mme La Principale du Collège.

Renseignements complémentaires : Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats devront exprimer leur demande par écrit (la télécopie et le mail sont acceptés).

Article 1 – Objet, durée du marché

Le collège Marie Bartette vous informe qu'il lance un marché à Procédure Adaptée pour un séjour en Campanie 6 au 11 mars 2022.

Le séjour est prévu selon le descriptif ci-joint.

Effectif : 49 élèves sur place et 4 accompagnateurs.

Les candidats pourront faire des propositions pour l'un et/ou l'autre des deux programmes.

Programme n° 1 : Trajet en autocar et hébergement en hôtel

1^{er} jour : Rendez-vous à l'établissement à 08h30 et départ pour l'Italie à 09h00. Prévoir repas froid pour le voyage. Nuit à bord de l'autocar.

2^{ème} jour : Arrivée à **Naples** à 10h00. Journée consacrée à la découverte libre de la ville incluant une visite du **Musée Archéologique de Naples**.

3^{ème} jour : - Matin, visite de la **Villa d'Oplontis**.
- Après-midi, visite d'**Herculanum**.

4^{ème} jour : - Matin, visite du **Site Archéologique de Paestum**.
- Après-midi, visite d'un **élevage de bufflonnes**.

5^{ème} jour : Journée consacrée à la découverte du **Site Archéologique de Pompéi**.

6^{ème} jour : Route et arrivée à l'établissement vers 22h00.

Le prix de la prestation doit inclure les repas du petit-déjeuner du lundi 7 mars au matin jusqu'au dîner du vendredi 11 mars.

Demande de chambres individuelles pour les accompagnateurs.

Programme n° 2 : Trajet en avion et hébergement en hôtel : Prévoir un autobus sur place

1^{er} jour : Départ pour l'Italie vers 09h00 et arrivée à Naples.

2^{ème} jour : Journée consacrée à la découverte libre de la ville incluant une visite du **Musée Archéologique de Naples**.

3^{ème} jour :

- Matin, visite de la **Villa d'Oplontis**.
- Après-midi, visite d'**Herculanum**.

4^{ème} jour :

- Matin, visite du **Site Archéologique de Paestum**.
- Après-midi, visite d'un **élevage de bufflonnes**.

5^{ème} jour : Journée consacrée à la découverte du **Site Archéologique de Pompéi**.

6^{ème} jour : Retour pour arrivée à l'établissement vers 22h00.

Le prix de la prestation doit inclure les repas du petit-déjeuner du lundi 7 mars au matin jusqu'au dîner du vendredi 11 mars.

Demande de chambres individuelles pour les accompagnateurs.

Précisions pour l'appel d'offre

- Les exigences sanitaires connues à l'entrée et à la sortie de territoire, devront être indiquées à la date de dépôt de l'offre.
- Les offres sont obligatoirement rédigées en langue française et le devise est l'euro.
- Les prix seront proposés hors taxe et toutes taxes comprises par participant.

Article 2 : - Procédures de consultation, réception des offres, modalités d'attribution

La date limite de réception des offres est fixées au **17 septembre 2021 à 12h00**.

Les offres seront reçues soit par voie postale avec avis de réception (sur l'enveloppe sera apposé le tampon de la société), soit par dépôt contre récépissé à l'intendance du Lycée, soit sur le site <http://www.aji-France.com>

Le délai de validité des offres est fixé à 60 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Choix des offres

Le marché sera attribué par lot complet au fournisseur ayant fourni l'offre la plus intéressante, appréciée sur la base :

- 1 Le prix 50%
- 2 Qualité des services associés 40%
- 3 Conditions de report ou d'annulation 10%

Le prix devra impérativement inclure les assurances individuelles et groupe annulation y compris COVID et préciser leur modalité.

Article 3 - Modalités de règlement

Le règlement des sommes dues par l'établissement est effectué suivant les règles de la Comptabilité Publique, avance maximum 70% avant le départ du voyage sur facture et 30% au retour du voyage sur facture (conditions de règlement non négociables).

Les factures seront établies en un original et une copie portant, outre les mentions légales ou réglementaires, les indications suivantes :

- les nom et adresse du créancier,
- le numéro de son compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé à l'acte d'engagement,
- le numéro et la date des bons de commande et/ou les références des bons de livraison,
- un récapitulatif de factures dans l'hypothèse d'un envoi groupé,
- la désignation exacte des articles livrés,
- le prix unitaire hors taxes de chaque article avec l'unité,
- le montant global hors taxes,
- le taux et le montant de la T.V.A.,
- le taux et le montant des autres taxes,
- le montant toutes taxes comprises,
- la date d'émission.

Les règlements se feront par virement administratif (RIB à fournir avec la facture).

L'agent comptable de l'établissement est le comptable assignataire des paiements.

Article 4– Pénalités

4.1 Exécution par défaut

L'établissement est autorisé à se fournir là où il le juge convenable, du seul fait du retard, du refus de livraison, ou de la livraison défectueuse non remplacée.

4.2 Résiliation

En cas d'infraction caractérisée aux clauses contractuelles, l'établissement peut résilier le contrat pour ce qui le concerne, après avoir invité le titulaire à présenter ses observations dans un délai de 15 jours.

Article 5 - dispositions finales

Le titulaire du marché s'engage à respecter la continuité du service public en toutes circonstances. Il doit informer l'établissement des éventuelles difficultés et prendre toute mesure de substitution.

Le lycée se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne donner qu'une suite partielle, sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnité.

Les offres doivent être transmises à :

Collège Marie Bartette

Service Intendance – MAPA CAMPANIE 2022 - « Ne pas ouvrir »

9 Avenue Roland Dorgeles

33 120 ARCACHON